



Une source fiable de renseignements sur les lois autochtones

Publiée deux fois l'an, la Gazette des Premières nations diffuse des annonces légales sur les autochtones. Bien qu'elle mette surtout l'accent sur les règlements administratifs, en vertu de l'Art. 83 de la Loi sur les Indiens, et les lois en vertu de Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations.

Un registre des lois des Premières nations

La Gazette est un outil indispensable pour les peuples et les gouvernements autochtones, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que les administrations municipales, les avocats, les entreprises et quiconque est touché par les initiatives d'imposition des Premières nations.

Vers l'autonomie

La publication de ces règlements administratifs et ces lois est une importante étape vers l'autonomie des peuples autochtones. La Gazette favorise l'acceptation des initiatives d'imposition des Premières nations, tant par celles-ci que par le grand public, et elle aide les Premières nations à appliquer les règlements administratifs et les lois en leur fournissant des avis en temps opportun et en veillant à ce qu'elles aient aisément accès à un registre de tous les règlements administratifs et les lois actuels.

Rendre les lois des Premières nations accessibles

La Gazette vise aussi à répondre à la demande croissante à l'égard des avis sur les lois des Premières nations et de l'accès à ces lois.

Ces renseignements sont importants pour les citoyens des Premières nations, les non-membres des Premières nations qui habitent sur les réserves, les électeurs, les juristes, et ceux qui ont des enjeux commerciaux et autres dans les terres des réserves.

La Gazette des Premières nations est publiée conjointement par la Commission de la fiscalité des premières nations et le *Native Law Centre* de l'Université de la Saskatchewan.

Pour commander

- Abonnement annuel : 115 \$ CAN, TPS en sus, le cas échéant.
- On peut payer par chèque ou mandat bancaire (libellé à l'ordre de *First Nations Gazette*) ou avec la carte VISA.

Commandez par la poste :

First Nations Gazette
Native Law Centre
University of Saskatchewan
160 Law Building
15 Campus Drive
Saskatoon, SK S7N 5A6

Téléphone : (306) 966-6196
Télécopieur : (306) 966-6207
Courriel : nlc.publications@usask.ca

**First Nations Gazette
Native Law Centre**
University of Saskatchewan
160 Law Building
15 Campus Drive
Saskatoon, SK S7N 5A6

FORMULAIRE DE COMMANDE

Téléphone : (306) 966-6196
Télécopieur : (306) 966-6207
Courriel : nlc.publications@usask.ca
<http://www.usask.ca/nativelaw/publications/index.html>

Veillez livrer ma commande à :

Nom : _____ Ville : _____
Compagnie : _____ Prov. : _____ Code postal : _____
Adresse : _____
Tél. (jour) : _____ Télécopieur : _____
Courriel : _____

Quantité	Titre
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Débitez ma carte : Visa Désolé, nous n'acceptons pas MasterCard

Numéro de la carte : _____ Date d'expiration : _____

Nom figurant sur la carte : _____

*Des frais de port et de manutention et la TPS (le cas échéant) seront ajoutés au total sur toutes les commandes prépayées par carte de crédit. Tous les montants sont en dollars canadiens.

En vertu de la politique d'achat du Centre, toutes les commandes doivent être accompagnées du paiement. Des frais de port et de manutention et la TPS (le cas échéant) seront ajoutés à toutes les commandes. Si vous voulez payer par chèque ou mandat bancaire, communiquez avec nous par téléphone, par télécopieur ou par courriel pour connaître le montant total de la commande. Veuillez libeller le chèque ou mandat bancaire à l'ordre de « First Nations Gazette ».

Veillez retourner les formulaires de commande par la poste ou par télécopieur aux coordonnées ci-dessus.